

Synthèse des effets environnementaux du projet



Synthèse des effets environnementaux du projet, des mesures d'atténuation proposées et de l'importance des effets résiduels

Activité du projet		Composante de l'environnement touchée		Description des effets environnementaux		Paramètres de l'évaluation environnementale		Importance résultante des effets environnementaux		Mesures d'atténuation		Importance des effets résiduels	
Le préparation, l'aménagement et remise en état du site	La qualité de l'air et l'environnement sonore												
	La qualité des sols												
	La flore (espace gazonné)												
	Les espèces exotiques envahissantes												
	La faune terrestre et aviaire												
	L'utilisation du territoire et activités récréotouristiques												
L'utilisation de la machinerie (mobilisation et démobilisation au chantier)	La qualité de l'air et l'environnement sonore												
	La qualité des sols												
	La flore (espace gazonné)												
	Les espèces exotiques envahissantes												
	L'utilisation du territoire et activités récréotouristiques												

- ✓ S'assurer que la machinerie est propre et exempte d'espèces envahissantes à son arrivée sur le site et la maintenir dans cet état par la suite;
- ✓ Limiter le retrait du couvert végétal au minimum requis pour les travaux afin de préserver le plus possible le couvert végétal en place;
- ✓ Le cas échéant, les débris de végétation doivent être retirés le plus rapidement possible de l'emprise et transportés à l'extérieur du site pour les éliminer;
- ✓ Entreposer la végétation arrachée dans des zones déjà soumise à la perturbation afin de minimiser l'aire de perturbation;
- ✓ Assurer la protection des arbres, des racines d'arbres et des plantes à conserver sur les propriétés adjacentes en les identifiant clairement;
- ✓ Avertir les utilisateurs du site de la tenue et du calendrier des travaux;
- ✓ Mettre en place la signalisation requise aux abords du chantier pour la circulation du personnel, des piétons et des véhicules;
- ✓ Le cas échéant, recouvrir les matériaux fins secs et les déchets afin d'éviter que le vent souève la poussière ou entraîne les débris;
- ✓ Restaurer et revegetaliser le site à la fin des travaux tel qu'à l'état initial

- ✓ Limiter la circulation de la machinerie aux aires préalablement définies;
- ✓ Eviter de laisser fonctionner inutilement le moteur de la machinerie qui n'est pas utilisée;
- ✓ L'entretien, le ravitaillement en carburant et le nettoyage de la machinerie et des équipements contenant des produits pétroliers sont effectués sur un site aménagé à cet effet où il n'existe aucun risque de contamination des sols ainsi que des eaux souterraines et de surface;
- ✓ Les vidanges d'huile des équipements mobiles sont interdites sur le chantier, seules les vidanges d'équipements non mobiles sont autorisées.
- ✓ Dans ce cas, un équipement de récupération de déversement (de type cuvette de rétention) ou une protection minimale du sol (p. ex. : coussins absorbants hydrophobes) sont mis en place;
- ✓ Les équipements utilisés seront en bon état de fonctionnement, propres et exempts de tuites. Dans le cas contraire, ils seront immédiatement retirés du chantier;

- ✓ S'assurer que la machinerie est propre et exempte d'espèces exotiques envahissantes à son arrivée sur le site et la maintenir dans cet état par la suite;
- ✓ Assurer la protection des travailleurs;
- ✓ Respecter l'horaire de travail établi soit entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi ou selon la réglementation municipale;
- ✓ La machinerie, les équipements ainsi que tout véhicule sont munis de silencieux fonctionnels en tout temps;
- ✓ Favoriser l'utilisation d'équipements générant un niveau de bruit peu élevé.

Faible

Faible

Intensité : Faible
Étendue : Ponctuelle
Durée : Courte

Intensité : Faible
Étendue : Ponctuelle
Durée : Courte

- ✓ Modification sol en place
- ✓ Retrait du couvert végétal
- ✓ Bruit généré aux résidents situés à proximité
- ✓ Dérangeant de la faune aviaire et terrestre
- ✓ Limitation de l'accès au site par le public et utilisateurs du qual de Grandines

- ✓ Altération de la qualité de l'air par l'emploi de la machinerie
- ✓ Déversements accidentels
- ✓ Introduction d'espèces exotiques envahissantes
- ✓ Dérangeant aux utilisateurs et résidents situés à proximité

Activité du projet	Composante de l'environnement touchée	Description des effets environnementaux	Paramètres de l'évaluation environnementale	Importance résultante des effets environnementaux	Mesures d'atténuation	Importance des effets résiduels
L'excavation des sols	La qualité de l'air et l'environnement sonore	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modification sol en place (Compaction du sol) ✓ Altération de la qualité de l'air (poussières) ✓ Bruit généré par la machinerie aux résidents situés à proximité 	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Courte	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer les sols excavés en fonction des résultats d'analyses obtenus et conformément aux énoncés de la grille de gestion des sols contaminés excavés interne du MDELCC de même que des dispositions du Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (RSCITSC) ✓ Gérer les matières résiduelles ségrégeables, si applicable, selon leur classement (p. ex. matières dangereuses) ✓ Caractériser les matières résiduelles potentiellement dangereuses rencontrées, si applicables (p. ex. scores) ✓ Caractériser les sols excavés dont les indices visuels ou olfactifs ne correspondent pas au niveau de contamination anticipé selon les analyses déjà effectuées. ✓ Acheminer les sols excédentaires vers un site de disposition autorisé par le MDELCC selon leur degré de contamination ✓ Conserver et transmettre à la garde ciblée tout bordereau attestant de la disposition des sols contaminés dans un site agréé. ✓ Les précautions nécessaires doivent être prises lors de l'entreposage temporaire des sols contaminés pour éviter la contamination des sous-jacents et adjacents, notamment : <ol style="list-style-type: none"> a. Ségréguer les sols selon leur niveau de contamination et la stratigraphie observée b. Entroposer les sols sur des toiles étanches et les recouvrir de toiles du même type. Fixer les toiles solidement afin d'éviter qu'elles soient soulevées par le vent. c. En tout temps, s'assurer que les sols ne migrent pas vers d'autres milieux, soit par voie aérienne, par ruissellement ou par transit de véhicule. ✓ Remettre en place les sols le plus rapidement possible suivant les niveaux de contamination initialement observés et selon le profil stratigraphique initial. ✓ Lorsqu'il y a des sols de surface à restaurer, installer une membrane géotextile entre le sol contaminé et le remblai propre. ✓ Éviter d'excaver lors de fortes pluies ou de grands vents. ✓ Les travaux de démolition de la structure d'aide à la navigation seront réalisés de manière à limiter tout risque éventuel de contamination. Ainsi, les mesures d'atténuation liées à l'élimination des déchets (section 6.2.5) seront appliquées pour la gestion des débris issus de la démolition. ✓ Les matériaux importés sur le site et mis en place lors des travaux de réflexion seront propres et exempts d'espèces indésirables. 	Non important
	La qualité des sols					<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter l'horaire de travail établi soit entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi ou selon la réglementation municipale; ✓ La machinerie, les équipements ainsi que tout véhicule sont munis de silencieux fonctionnels en tout temps; ✓ Favoriser l'utilisation d'équipements générant un niveau de bruit peu élevé; ✓ Afficher une signalisation terrestre adéquate pour les usagers du secteur des travaux; ✓ Aviser les utilisateurs du site de la tenue et du calendrier des travaux
	La flore (espace gazonné)					
Le remplacement de la structure et installation du nouveau feu	L'utilisation du territoire et activités récréotouristiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bruit généré par la machinerie aux résidents situés à proximité ✓ Accessibilité au quai de Grondines 	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Courte	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'utilisation d'équipements générant un niveau de bruit peu élevé; ✓ Afficher une signalisation terrestre adéquate pour les usagers du secteur des travaux; ✓ Aviser les utilisateurs du site de la tenue et du calendrier des travaux 	Non important

Activité du projet	Composante de l'environnement touchée	Description des effets environnementaux	Paramètres de l'évaluation environnementale	Importance résultante des effets environnementaux	Mesures d'atténuation	Importance des effets résiduels
Tri et gestion hors site des matériaux contaminés ou non	La qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> La gestion et la disposition inadéquate des déchets peuvent engendrer un risque de contamination des sols. 	Intensité : Faible Étendue : Ponctuelle Durée : Courte	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter l'entreposage des matériaux aux aires préalablement définies; ✓ Entreposer tout matériau potentiellement contaminé sur une surface élanche et le recouvrir de sorte à éviter l'érosion par le vent ou le ruissellement de surface de particules; ✓ Les matériaux importés sur le site et mis en place lors des travaux de réfection seront propres et exempts d'espèces indésirables. ✓ Éliminer tous les déchets en respectant la réglementation. Ces derniers ne pourront pas être brûlés ou enfouis sur place; ✓ Les matières résiduelles dangereuses sont disposées dans un site dûment autorisé par le MDDELCC; ✓ Si requis, les matériaux contaminés seront entreposés dans des conteneurs étanches et recouverts d'une bâche afin d'éviter une contamination des sols; ✓ Aucune matière dangereuse ne peut être jetée aux rebus. À la fin des travaux, l'entrepreneur doit reprendre toutes ses matières dangereuses inutilisées afin de laisser le chantier parfaitement propre; ✓ L'entrepreneur doit retirer du chantier toutes les matières résiduelles, matières résiduelles dangereuses, installations temporaires, outils, équipements, machinerie et matériaux se trouvant sur le site afin de le laisser parfaitement propre. 	Non important
Les accidents et défaillances	La qualité de l'air et l'environnement sonore La qualité des sols La flore (espace gazonné) La faune terrestre et aviaire L'utilisation du territoire et activités récréotouristiques	<ul style="list-style-type: none"> Un accident ou un bris d'équipement pourrait entraîner un déversement. 	Intensité : Moyenne Étendue : Ponctuelle Durée : Courte	Faible	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'entrepreneur devra soumettre un plan d'urgence environnementale décrivant les mesures qui seront prises dans les cas d'incidents environnementaux; ✓ Avoir en tout temps sur le site des travaux une trousse d'intervention en cas d'accident afin d'être en mesure de circonscrire un déversement; ✓ Les employés qui travaillent sur le chantier devront connaître l'emplacement de la trousse et y avoir accès en tout temps, en plus de recevoir une formation (si nécessaire) pour être en mesure d'intervenir en cas de déversement; ✓ Caractériser les sols, les matériaux de remblais, les sédiments ou les eaux contaminées par un déversement accidentel et en disposer en respectant la réglementation; ✓ L'entrepreneur devra s'assurer de l'utilisation d'équipement en bon état de fonctionnement ayant subi les maintenances requises, afin de limiter les risques d'accident; ✓ En cas de déversement, rapporter l'incident aux autorités responsables et intervenir rapidement. Contacter les services d'urgence d'Environnement Canada (1 866 283-2333) et du MDDELCC en milieu terrestre (1 866 694-5454). 	Non important

